

Défendre la Sécu dans la constitution et ailleurs

Le gouvernement vient de renoncer à supprimer la référence à la Sécurité sociale dans la réforme constitutionnelle.

Cette première volonté n'est pas arrivée là par hasard. L'intention initiale montre l'objectif poursuivi par le gouvernement, celui de détruire le système social construit à la fin de la deuxième guerre mondiale.

Or la création Sécurité Sociale a permis d'assurer la continuité des salaires en cas de maladie, chômage, maternité, accident du travail, ou de départ en retraite, de compenser les coûts de la présence d'enfants par des prestations familiales et pour la population de se faire soigner. Ces droits sont financés par des cotisations salariales et patronales qui donnent une base à la solidarité et assurent une redistribution.

Ce gouvernement dans le droit fil des précédents a encore réduit voire supprimé des cotisations sociales, et il s'apprête à continuer.

Son objectif est de faire passer ce qui est du salaire socialisé vers l'impôt et ainsi baisser le niveau des prestations sociales. Il donne ainsi satisfaction au patronat qui ne cesse d'exiger une diminution de ses « charges » pour augmenter la distribution de profits et de dividendes.

Les frais de santé sont ainsi toujours plus pris en charge par les personnes elles-mêmes, que ce soit au travers des cotisations aux complémentaires santé ou par des dépenses non remboursées.

Quant aux retraites, le gouvernement planche actuellement sur un projet qui s'il était mis en œuvre constituerait une rupture majeure avec le système actuel avec le risque de renvoyer les futurs retraité-es dans la pauvreté.

Alors oui, la Sécu aujourd'hui encore, pour toutes et tous, on la défend et on la défendra.